

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2026 PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué en date du 21 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire le 28 mai 2026, sous la présidence de M. MARTIN Armand, Maire,

Etaient présents :

M. MARTIN Armand, M. LOURDEL Stéphane, Mme BITTIGER Coralie, M. CHUPAU Laurent, Mme MARTINEZ Catherine, Mme LÉBOUCHER Nathalie, M. BRISSON Didier, M. CAVANNA Jérôme, Mme CHARPENTIER Magalie, Mme BRUNEAU Valérie, M. CHAMPION Nicolas, Mme FLEURY Christelle, M. KASSA Wondwossen.

Excusés : Mme GODEAU Coraline (pouvoir à M. MARTIN Armand), M. SELSCHOTTER Sylvain (pouvoir à M. BRISSON Didier)

Également présente : Mme DUMAS Florence.

Secrétaire de séance : M. LOURDEL Stéphane

Début de la séance : 20 H

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil du 23 avril 2026.

ÉTUDE DE DEVIS

Monsieur Laurent Chupau présente au Conseil municipal trois devis relatifs aux travaux de fauchage des accotements et fossés le long des routes communales pour l'année 2026.

Le Conseil municipal examine les différentes propositions reçues pour la réalisation de ces travaux, comprenant trois passages sur l'ensemble du réseau communal concerné.

Après analyse des offres et comparaison des prestations proposées, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis présenté par SARL Selschotter Frères pour un montant de 15 725,76 € TTC.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette prestation.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Conseil municipal prend connaissance d'un courrier sollicitant l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 374, appartenant à la commune, d'une superficie de 4 453 m².

Après présentation de la demande et échanges entre les membres du Conseil, il apparaît que les éléments actuellement disponibles ne permettent pas de statuer sur ce dossier dans des conditions satisfaisantes.

En conséquence, le Conseil municipal décide de reporter l'examen de cette demande à une prochaine séance afin de disposer d'informations complémentaires et de procéder à une étude plus approfondie du dossier.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'AIDE SOCIALE

Le Conseil municipal procède à la désignation des membres composant la commission d'aide sociale de la commune.

Sont désignés comme membres de cette commission :

Président de droit

- Armand Martin, Maire

Représentants du Conseil municipal

- Catherine Martinez
- Valérie Bruneau
- Nathalie Leboucher
- Coralie Bittiger
- Sylvain Selschotter

Membres extérieurs (citoyens de la commune)

- Françoise Deneubourg
- Philippe Dupuis
- Jean-Claude Bouhours
- Patrick Damart
- Marie-Claude L'Inconnu

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la composition de la commission d'aide sociale telle que présentée ci-dessus.

La première réunion de la commission aura lieu vendredi 5 juin à 18 h 15 à la mairie.

AVIS SUR UN PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAÏQUE ET BATTERIES DE STOCKAGE AU CHARME

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires (DDT) concernant une demande d'avis sur un projet de centrale agrivoltaïque accompagné de batteries de stockage sur le territoire de la commune de Le Charme.

Le courrier précise que :

« Dans le cadre des dispositions de l'article L.122-1 V du Code de l'environnement et de l'article R.423-9 du Code de l'urbanisme, relatifs à l'obligation de consulter les collectivités territoriales et leurs groupements intéressés au regard des incidences environnementales notables du projet sur leur territoire, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif à la demande d'avis pour le dossier susvisé. Cet avis devra être rendu sous forme d'une délibération du Conseil municipal. »

Le Conseil municipal prend connaissance du dossier présenté ainsi que des caractéristiques du projet et échange sur ses incidences potentielles pour la commune et son environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (13 pour, 2 abstentions) :

- émet un avis favorable sur le projet de centrale agrivoltaïque et batteries de stockage ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services de la DDT.

AVIS SUR LA POSE D'UN MIROIR « RUELLE SAINT-MARC »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les difficultés de visibilité rencontrées au niveau du carrefour de la ruelle Saint-Marc, susceptibles de présenter un danger pour les usagers de la voirie.

Afin d'améliorer la sécurité et de faciliter la circulation à cet endroit, il est proposé de procéder à un aménagement du carrefour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de cet aménagement en raison du manque de visibilité constaté.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cet aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lourdel informe le Conseil municipal de la venue d'un bus numérique sur la place du Champ de Foire le mardi 23 juin 2026.

À cette occasion, deux ateliers gratuits seront proposés au public de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h. Ces permanences ont pour objectif d'accompagner les habitants dans leurs démarches et usages numériques : informatique, internet, messagerie électronique, services en ligne, réseaux sociaux, ainsi que l'utilisation des outils numériques du quotidien.

Cette action est entièrement gratuite et ouverte à tous.

M. Lourdel précise que deux autres sessions sont d'ores et déjà programmées aux dates suivantes :

- 22 septembre 2026 ;
- 4 novembre 2026.

Le Conseil municipal prend acte de cette information et se félicite de cette initiative destinée à favoriser l'inclusion numérique des habitants.

M. Chupau propose au Conseil municipal la mise en place d'un cahier de réservation destiné aux habitants et associations souhaitant emprunter les tables et bancs appartenant à la commune.

Ce registre, tenu en mairie, permettra de centraliser les demandes, d'assurer un meilleur suivi des mises à disposition et d'éviter les conflits de réservation.

Après échange, le Conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et décide de mettre ce cahier à la disposition des personnes souhaitant réserver le matériel communal.

M. Martin informe le Conseil municipal de plusieurs dossiers en cours.

Parking de l'école : une rencontre a eu lieu avec M. Dupont, architecte des travaux de l'école, ainsi qu'avec l'entreprise Plaisance, concernant les dégradations constatées sur le parking de l'école.

L'entreprise indique que les travaux datant d'environ huit ans, elle se dégage de toute responsabilité. Il convient toutefois de reprendre l'étude du dossier afin d'examiner les recours possibles au titre des garanties applicables.

Travaux réalisés par EUROVIA : concernant ces travaux, il a été constaté que le béton s'effrite par endroits.

Par ailleurs, une surface supplémentaire d'environ 10 m² pourrait être réalisée à la charge de la commune. Un devis doit prochainement parvenir en mairie afin de permettre au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Projet de restauration de l'église : M. Leriche, architecte chargé du dossier de l'église, a finalisé l'élaboration du dossier et achève actuellement l'estimation des travaux.
Il sera présent lors de la réunion du 29 octobre afin de présenter le projet au Conseil municipal.

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que les portes ouvertes de la caserne des sapeurs-pompiers auront lieu le samedi 30 mai.

Fin de la séance : 20 H 31

Le Maire ;
Armand MARTIN

Le secrétaire ;
Stéphane LOURDEL